

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019 – 20H30**

Le 15 octobre 2019, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 09 octobre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, Adjoints ; M. COGE, F. VERGER ; G. LAUTONNE, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, T. LEMETAIS

ABSENTS EXCUSES :

G. HULIN donne pouvoir à G. LAUTONNE

ABSENTS :

L. MIGNON, J-L. POUILLE, G. DELAFOSSE, S. FOSSET, S. FERREIRA, B. AUBRY

Secrétaire de séance : T. LEMETAIS

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

REMERCIEMENTS

- **L'Eglise évangélique** remercie pour la mise à disposition de la salle Debussy un fois par mois.

Monsieur le Maire indique que l'ancien lieu de rassemblement de l'église évangélique, ne peut plus être utilisé car ce bâtiment présente des risques pour la sécurité des personnes. Il informe qu'à l'époque, cette église a été construite sur le domaine public. Une démolition est envisagée, à charge de la commune. Ce dossier sera étudié avec l'architecte des bâtiments de France très prochainement.

Il informe qu'à proximité de l'église évangélique, sur un des nouveaux parkings, une borne de recharge rapide va être prochainement installée par le SDEC Energie. Dans le cadre du déploiement de ce type de recharge pour véhicules électriques, la ville d'Orbec a été retenue comme prioritaire, le SDEC Energie prend en charge la pose et le fonctionnement.

20h40 arrivée C. MOREL

- **Madame CORDIER** remercie pour la marque de sympathie témoignée à l'occasion du décès de son époux.

19-65 – CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE MULTI SITES

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2014, le ministère du logement et de l'égalité des territoires, en partenariat avec le ministère de la décentralisation et de la fonction publique et l'Agence Nationale de l'habitat, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation des centres-bourgs ruraux.

Cette expérimentation, pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), a pour objectif de conduire des projets transversaux qui visent à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à améliorer la qualité de vie des habitants, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans des communes rurales de

moins de 10 000 habitants

Orbec a été sélectionnée pour cette expérimentation. Les objectifs de ce programme : améliorer la vie quotidienne des habitants d'Orbec et de son bassin de vie, offrir de nouveaux services à la population, rendre le territoire plus attractif, rénover les logements, développer l'économie locale, faciliter les déplacements. L'aménagement de l'espace public de compétence communale s'inscrit dans un projet global de redynamisation de centre bourg porté d'une part, par la commune et d'autre part par, la communauté d'agglomération.

L'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire s'étale sur une durée de 6 ans. Cette opération fait l'objet d'une convention entre les deux territoires (ville, communauté d'agglomération), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la Caisse des dépôts et consignations, et tous les partenaires qui souhaitent (et souhaiteront) s'y associer, signée le 22 décembre 2016.

Dans le cadre de cette opération, plusieurs axes de projets ont été identifiés : l'habitat, la revitalisation commerciale, les services et équipements structurants, les déplacements, l'aménagement du bourg. En collaboration avec la ville d'Orbec, l'agglomération Lisieux Normandie en charge de l'habitat assure, à travers SOLIHA, son opérateur, le suivi de l'OPAH RU autour des axes visés dans la convention d'Opération de redynamisation du pôle rural d'Orbec :

- Endiguer la progression de la vacance en centre-bourg
- Assurer le maintien d'une forte identité patrimoniale et architecturale
- Lutter contre la précarité énergétique
- Adapter le logement au vieillissement
- Assurer le traitement des RDC commerciaux
- Agir sur les copropriétés fragiles.

L'agglomération Lisieux Normandie assure également le volet commerce à travers une concession d'aménagement déléguée à la SHEMA (Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement). Elle assure la pérennisation d'un maillage structurant et d'une identité forte d'Orbec, en souhaitant maintenir une école de musique, en installant une Maison de service au Public, et en proposant une offre diversifiée en termes de petite enfance.

Outre les compétences assurées par l'agglomération Lisieux-Normandie, la ville d'Orbec est en charge de l'aménagement des espaces publics.

La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018 crée un nouvel outil à la disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social pour lutter contre la dévitalisation des centres villes : l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires).

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, l'agglomération Lisieux Normandie et sa ville principale, Lisieux.

La circulaire du 4 février 2019 permet à l'agglomération Lisieux Normandie la possibilité d'intégrer l'AMI d'Orbec en proposant une convention multi-sites pour le centre-ville de la ville de Lisieux et le centre bourg du pôle secondaire d'Orbec.

L'ORT est un outil fiscal et juridique, créateur de droits qui permet notamment de :

- Faciliter la réhabilitation des logements privés en centre-ville en mobilisant le dispositif de défiscalisation DENORMANDIE et des incitations financières mises en place par Action Logement et l'ANAH ;
- Renforcer l'activité commerciale des centres villes (exonération d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets commerciaux qui s'implanteront dans un secteur d'intervention contenant un centre-ville identifié par la convention ORT, faculté donnée au Préfet de suspendre l'examen des projets d'implantation en périphérie) ;
- Faciliter les procédures (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption sur les fonds et locaux artisanaux et commerciaux).

Monsieur le Maire précise que le périmètre d'intervention de l'ORT s'est élargi avec l'ajout de la friche Leader Price et la friche EPMS 70 rue Grande. Ces deux pourront bénéficier, comme l'hyper centre, de fonds importants pour leur réhabilitation.

Concernant la friche Leader Price, Monsieur le Maire indique que des contacts sont en cours, le magasin pourrait être repris prochainement.

Concernant la friche EPMS, 70 rue Grande, Il indique qu'un comité de pilotage a lieu le 5 novembre prochain afin de présenter les résultats de l'étude technique et financière des bâtiments du site. Pour rappel cette étude est pilotée par l'EPFN, la CALN et la commune. Il informe être actuellement sollicité par des investisseurs qui sont intéressés par une partie des bâtiments du site. Dans d'autres bâtiments, la CALN pourrait y installer une partie de ses services tels que l'école de musique, la micro-crèche, le bureau d'information touristique, la MSAP et peut être la bibliothèque.

Monsieur le Maire ajoute que l'outil de défiscalisation est un atout pour notre commune, notamment pour les investisseurs.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement de l'Etat des projets d'aménagement des territoires issue de la loi ELAN du 23 novembre 2018 ;

VU la convention d'Opération de redynamisation du pôle rural d'Orbec pour le développement du territoire de l'Orbiquet (valant OPAH-RU) signée le 22 décembre 2016 ;

VU le projet de convention ORT multi sites valant avenant à l'opération de redynamisation du pôle rural d'Orbec ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVENT le projet de convention ORT multi sites servant d'avenant à l'opération de redynamisation du pôle rural d'Orbec ;

SOLLICITENT le soutien financier de l'Etat et des partenaires privés et publics susceptibles de participer aux études et aux projets ;

AUTORISENT le Maire à signer la convention ORT multi-sites, les éventuels avenants, les pièces y afférentes et l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention des subventions accordées et à la bonne exécution de la présente délibération.

19-66 – SDEC : ETUDE DEFINITIVE EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE : RUE DES CANADIENS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Il indique qu'une délibération avait déjà été prise pour une participation à hauteur de 103 948 € pour un montant estimé de travaux de 147 234 € TTC

Ce montant a été revu à la baisse, le nouveau coût total pour cette opération est estimé à 145 627.78 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est passé de 20 à 40 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 83 122.74 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Monsieur le Maire informe que les travaux vont commencer dans quelques jours. Afin de tenir compte du problème d'amiante sur cette voirie et pour ne pas retarder le délai de travaux, une sur tranchée va être réalisée afin d'enfouir les réseaux souples et les réseaux durs au lieu de deux tranchées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

PREND acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement

S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

PREND note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, S'ENGAGE à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 640.69 €,

AUTORISE son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur LEMETTAIS demande quand la rue du Général de Gaulle sera réouverte à la circulation ?

Monsieur le Maire lui répond que la route a été bitumée, les bétons ont été réalisés en partie, la réouverture est prévue le 04 novembre prochain, le temps de réaliser les derniers travaux d'aménagement en sécurité.

Monsieur LEMETTAIS demande si le boulevard de Beauvoir va desservir la ville le temps des travaux dans la rue des Canadiens ?

Monsieur le Maire indique que les sens de circulation sont en train d'être étudiés afin de ne pas barrer ce qui n'est pas nécessaire en fonction des travaux réalisés et pour la sécurité des personnes intervenant sur le chantier. Le boulevard de Beauvoir sera toujours ouvert afin de desservir la rue Grande et la rue du Général de Gaulle. Il ajoute qu'il assiste tous les vendredis aux réunions de chantier afin de gérer et optimiser au mieux la circulation pendant les travaux.

Madame VERGER informe que des véhicules empruntent déjà la rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire lui indique que seuls les riverains sont autorisés à emprunter cette rue pour le moment.

Concernant la sécurité de cette voie refaite, il existe deux plateaux ralentisseurs et un système de feu rouge sanction au niveau de l'entrée de l'école.

Monsieur LEMETTAIS demande ce qui va être posé rue Grande car il va vu un début de travaux.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va être posé deux arrêts minute devant côté jardin et juste après la place convoyeur de fonds du CIC. La durée du temps de stationnement sera de 10 minutes, sur le même principe des arrêts minutes de la première partie de la rue Grande.

19-67 – INDEMNITES DE CONSEIL ET CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur MARTIN Jean-Jacques, nouveau Trésorier de Livarot, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, à compter du 1^{er} septembre 2019, date de son arrivée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'attribution de l'indemnité de conseil et confection de budget au receveur municipal.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur LEMETTAIS demande pourquoi les cloches de l'église Notre Dame ne fonctionnent plus.

Monsieur le Maire lui indique qu'il y a eu un problème de surtension sur le réseau électrique qui a endommagé le moteur du système des cloches. Un devis de réparation a été signé. Un dossier de recours a été engagé auprès d'Enedis, qui a reconnu que ce problème venait bien d'eux et auprès de l'assureur de la commune. L'entreprise en charge de la réparation devrait bientôt intervenir.

-Monsieur LEMETTAIS demande des nouvelles concernant la friche leader price.

Monsieur le Maire lui répond que ce local pourrait être repris par une enseigne alimentaire.

Monsieur LEMETTAIS indique que c'est bien pour la ville, pour concentrer le commerce dans le centre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a moins d'un an, ce commerce était en activité, et qu'il y a toujours eu cette surface alimentaire à cet endroit. Ça ne pourra que concentrer les personnes dans le centre d'Orbec, au lieu qu'elles partent vers Lisieux ou Bernay. La rue du Général de Gaulle est l'axe principal pour rentrer à Orbec sur les 5 axes existants. Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et des travaux en cours sur cette voirie, Monsieur le Maire indique qu'il fait en sorte que ce bâtiment soit fermé le moins longtemps possible.

-Monsieur LEMETTAIS demande pourquoi les fanions prévus sur les nouveaux mats ne sont pas installés. Monsieur le Maire indique qu'on ne trouve pas d'entreprise pour fabriquer ces oriflammes.

-Monsieur LEMETTAIS informe que le nouveau panneau lumineux est très joli, au niveau des couleurs. Monsieur le Maire partage également cet avis. Il informe avoir quelques reproches sur l'emplacement de ce panneau et qu'il aurait fallu le mettre à hauteur de la rue des Canadiens. Il indique que le flux principal de circulation venant de la rue du Général de Gaulle, il était préférable de le positionner à cet endroit car un plus grand nombre de personnes peuvent lire les informations défilantes. Monsieur le Maire remercie Véronique HUBLIN, en charge de la mise à jour de ce panneau.

-Monsieur LAUTONNE informe qu'une gouttière est bouchée au centre culturel. Monsieur MORIN est chargé de résoudre ce problème.

-Monsieur le Maire informe qu'hier soir, nous avons l'honneur de recevoir la remise des prix du comité départemental fleurir la France. A cette occasion, deux orbecquoises ont reçu un prix chacun, Madame DELETTRE, le 1^{er} prix départemental balcons/fenêtres et Madame LEMARECHAL, le prix spécial originalité. Ces deux personnes faisaient également parti du palmarès communal à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place.

-Madame RAMOS informe qu'il y a régulièrement des voitures garées sur le trottoir entre l'ancien restaurant le caneton et anciennement COGNIN. Monsieur le Maire lui indique que ça a déjà été signalé au policier municipal.

-Monsieur le Maire informe que les friches MALEK rue Grande, l'îlot rue croix aux Lyonnais/rue de l'Aigle et le 7 rue de l'Aigle, l'ANAH nationale a validé les études de calibrage afin de pouvoir réaliser les travaux de démolition et reconstruction. 10 logements pourraient être réhabilités dans ces îlots subventionnés à 80%. Concernant la maison qui n'avait plus de toiture rue d'Enghien, suite à l'arrêté de péril, des travaux ont été réalisés.

-Madame MOREL informe que le garagiste rue des Canadiens, stationne ses véhicules sur le trottoir, ce qui empêche les piétons de passer. Monsieur le Maire indique qu'il y a en effet un problème à gérer, ce n'est pas simple car il y a une activité commerciale. L'aménagement urbain de la rue des Canadiens va en partie résoudre ce problème de stationnement. Madame MOREL informe qu'une activité commerciale qui s'octroie du domaine public peut être soumise à une redevance d'occupation du domaine public.

-Madame MOREL demande des nouvelles de la bibliothèque. Madame MACREZ, en charge de ce dossier, indique que suite à une réunion qui a eu lieu avec la CALN et les bénévoles de la bibliothèque, il nous a été indiqué qu'une personne serait détachée de la CALN après les vacances de la Toussaint pour régler le côté administratif. Les bénévoles seront toujours là pour aider lors des permanences. Monsieur le Maire indique que si aucune solution n'avait été trouvée afin de régler le problème à la bibliothèque, il avait demandé au Président de la CALN de restituer la bibliothèque à la ville d'Orbec afin de continuer à faire fonctionner ce lieu de manière satisfaisante comme cela a toujours été effectué.

Séance levée à 21H45

| | |
|-------------------|---------|
| COOL Étienne | |
| MACREZ Eveline | |
| MORIN Guy | |
| RAMOS Françoise | |
| HULIN Germain | ABSENTE |
| MIGNON Laurence | ABSENTE |
| COGE Martine | |
| POUILLE Jean-Luc | ABSENT |
| VERGER Francine | |
| LAUTONNE Gilles | |
| DELAFOSSÉ Gérard | ABSENT |
| DROUET Liliane | |
| BIENVENU François | |
| MOREL Camille | |
| FOSSET Sylvie | ABSENTE |
| FERREIRA Sandra | ABSENTE |
| AUBRY Bruno | ABSENT |
| LEMETTAIS Thierry | |